

170, BOULEVARD DU MONTPARNASSE
75014 PARIS — FRANCE
TÉL. 320.36.20.

C.C.P. 1248-74 N PARIS D 500 COLOMBIE: LES INDIENS DE JAMBALÓ VICTIMES
DE PROPRIÉTAIRES TERRIENS

Depuis septembre 1978 et pendant un certain nombre de semaines, des hommes de main des propriétaires terriens du département de Cauca ont pourchassé les indiens de l'ethnie Páez. Plusieurs d'entre eux ont été tués dans les villages de Guayupe, Chemicueto et Voladero. Région rurale reculée de la Cordillère centrale, bien que proche à vol d'oiseau de la ville de Cali, cette partie de la vallée du fleuve Jambaló est peuplée de quelques cent mille indiens Páez.

Pour protester contre les exactions dont ils sont victimes les indiens de Jambaló ont écrit au procureur général de la République à Bogotá par l'intermédiaire de leur "gouverneur". C'est cette lettre que nous donnons ci-dessous.

Elle est intéressante à divers titres.

- 1) D'abord son auteur: Luciano Quiguanas est en quelque sorte le maire des 500 habitants constituant la communauté de Jambaló, l'une des quatre juridictions indiennes de la région. Agé de 35 ans, il est paysan, à l'égal de ses administrés.
- 2) Sa lettre illustre les difficultés des gens humbles pour faire face à l'administration du pays, "un tabouret à quatre pattes", comme il dit. Le cloisonnement des responsabilités et des attributions administratives contraste singulièrement avec le centralisme de l'autorité dans les communautés indiennes.
- 3) Le conflit sur la propriété de la terre est à la base de tous les problèmes, avec son cortège de menaces, morts, corruption et répression, le tout sous le signe du racisme des blancs au détriment des indigènes. La notion moderne de propriété individuelle de la terre se heurte violemment à la conception indienne de socialisme agraire.
- 4) Il faut noter l'importance de la mémoire collective du peuple pour ce qui concerne les exactions et massacres du passé.
- 5) Avec parfois une touche de "rousseauisme" quelque peu idyllique, Luciano Quiguanas rappelle que l'organisation sociale et politique des indiens est un héritage ancestral et qu'il donne toute satisfaction: c'est une société littéralement autogérée. On ne peut que respecter un tel type de société et les gens qui le prônent.

Note DIAL

Monsieur le Procureur
chargé des affaires agraires
Ministère Public
Bogotá

Jambaló, le 28 novembre 1978

Monsieur le Procureur,

Au nom de notre communauté indienne de Jambaló je vous salue respectueusement et je vous fais savoir ce qui suit.

Il y a quelques semaines, nous vous avons fait parvenir une dénonciation sur les exactions que les Páez de notre commune et de tout le département subissent de la part des propriétaires terriens. Ils nous tuent, nous volent et nous exploitent, comme cela s'est produit dernièrement à Guayupe où deux de nos camarades ont été assassinés, comme nous le disions dans notre lettre.

Aujourd'hui nous vous écrivons parce que nous nous sommes rendu compte que la justice ne dépend pas seulement de vous. Elle est un tabouret à quatre pattes: le Congrès, qui fait les lois et élabore les codes, le gouvernement, la Cour suprême et, enfin, le ministère public. Nous ne comprenons pas très bien pourquoi il y a tout ce partage si la justice et l'autorité ne sont qu'une seule et même chose. Mais puisque c'est comme ça, nous nous adressons à vous pour vous faire voir où est le fond du problème des indiens du Cauca. Vous voudrez bien avoir l'obligeance de le faire savoir aux autres responsables de la justice pour que, tous ensemble, vous puissiez étudier notre situation et y remédier.

Ici les tueries n'existaient pas; les assassinats en masse étaient inconnus, c'est sûr. Cette idée de tuer des gens en masse n'existait pas parce que la terre était commune et personne ne pouvait l'accaparer, comme personne ne pouvait accaparer le travail de la communauté. Cette idée c'est les propriétaires terriens qui l'ont amenée, et cela pour nous exploiter. Et c'est parce que nous, les indiens, on s'y est toujours opposé qu'ils ont fini par nous tuer en masse. Le mal vient de là; et c'est pas seulement le massacre qu'ils ont amené avec eux, c'est aussi l'habitude du vol et du crime qu'ils ont introduit dans les communautés. Nous nous rappelons, par exemple, comment la racaille des "rapaces" (1) tuait de tous les côtés pendant les vagues de violence des années 51-52 et 54-56, et comment ils apprenaient à voler à l'indien qui passait de leur côté parce qu'il avait peur d'être supprimé. C'est pour ça que nous disons avec juste raison que le mal vient de cette idée de l'exploitation amenée par les propriétaires terriens et les "rapaces" comme Isidro Cifuentes qui disait à l'époque qu'il était devenu riche parce qu'il avait quelque chose dans la tête.

C'est pourquoi maintenant, dans les communautés, nous ne nous laissons plus avoir et nous luttons pour faire respecter nos droits. Parce que nous récupérons nos terres nous sommes traités d'"envahisseurs" par les propriétaires terriens; c'est eux au contraire qui nous ont volé une partie de nos terrains communaux; c'est eux qui nous traînent devant les tribunaux et qui lancent la police à nos trousses. Les juges et les autorités nous jettent en prison pendant des mois sans respect de nos droits.

(1) Littéralement "les oiseaux", c'est-à-dire les tueurs à gages et hommes de main des propriétaires (N.d.T.).

Si eux nous font ça, les riches propriétaires terriens, eux, nous pourchassent avec leurs "rapaces" pour qu'ils nous tuent, comme ça c'est passé à Guayupe et comme ça se passe partout. Ils nous menacent, ils nous pourchassent et ils font jouer "la loi du silence"(2). Les juges s'y prêtent parce que parfois ils ignorent même qu'il y a une législation pour les indiens. Mais ce n'est pas ça le plus grave. Il y a des juges qui sont de mêche avec les propriétaires terriens envahisseurs de nos terres, pour qu'ils ne tiennent pas compte de nos titres légaux; il y a des secrétaires qui acceptent de l'argent de ces riches pour que tout aille contre nous; il y a des policiers qui font la même chose et qui vont même jusqu'à se mettre au service de gens comme Cifuentes, comme ça s'est passé à Guayupe en fin octobre quand nous avons chassé le bétail du propriétaire terrien et quand des ordres sont venus de Santander pour demander à la police de faire revenir le bétail.

Nous nous rendons compte aussi que très souvent les fonctionnaires de la justice n'agissent pas ainsi pour de l'argent, mais parce qu'ils sont les mêmes que les propriétaires terriens, des blancs qui s'entraident et qui fraternisent contre les indiens; parce qu'ils sont racistes, comme ils disent. Comme ils ont dans la tête les idées du blanc, ils sont incapables de voir la justesse des idées de l'indien; ils ne les reconnaissent pas. Ils ne peuvent pas accepter que nous, les Páez, nous avons droit à la terre parce que nous ne sommes pas des gens venus de l'extérieur: nous sommes d'ici, nous n'avons volé la terre à personne. Ils vont même jusqu'à ignorer les titres légaux que le gouvernement nous a donnés pour les réserves indiennes. Pire encore, ils enragent de nous voir avec cette idée que la terre est commune, qu'elle n'est pas là pour vendre, acheter et exploiter, mais qu'elle est là pour vivre et pour travailler; ils sont pareils avec notre idée de vouloir continuer à nous organiser à notre manière, c'est-à-dire en communautés, avec des conseils communaux, avec nos propres coutumes et avec nos lois.

Il se trouve qu'ils ignorent tous les droits des communautés qui sont les racines de la justice. C'est là un manque de respect. Ce n'est pas de la démocratie d'ignorer et de ne pas respecter ce que veut le peuple indien. Ce n'est pas juste. C'est pour ça que tant que les juges et autres fonctionnaires continueront à ignorer les idées de l'indien, la justice n'existera pas. Alors, vous qui êtes ses chefs vous devez tout faire pour qu'on accepte nos idées, qu'on respecte nos droits et qu'on les fasse respecter.

C'est pour ça que quand les Páez cherchent à récupérer ce qui est à eux nous ne faisons du tort à personne, nous ne commettons aucun crime. Quand nous refusons de payer pour nos terres occupées par les propriétaires terriens, nous sommes dans notre droit. Quand nous ne voulons pas payer pour les mises en valeur des terres qu'on veut nous faire payer, nous sommes aussi dans notre droit car ces mises en valeur sont le résultat du travail de nos pères, de nos ancêtres et de nous comme cultivateurs, sans que nous ayons jamais reçu aucun argent des propriétaires terriens exploités. Quand une communauté récupère les récoltes sur cette terre qui est à nous et les champs cultivés à la sueur de notre front, elles ne font que recueillir quelque chose de ce qui leur appartient. Et quand d'autres communautés décident de démolir les maisons des domaines que les usurpateurs occupent dans les réserves, elles sont aussi dans leur droit parce que ces

(2) C'est-à-dire l'inefficacité voulue de la police et de la justice (N.d.T.).

maisons ont été faites par nous: c'est nous qui avons apporté le bois, c'est nous qui avons moulé la glaise, c'est nous qui avons fait le travail. Les propriétaires terriens, ils n'ont qu'à emporter leurs clefs, c'est la seule chose qui est à eux! Et qu'ils s'en aillent car ils ont déjà bien trop exploité pendant tant d'années d'injustice!

En partant du droit sacré que nous ont transmis nos anciens de défendre notre terre, et du fait que les lois et les décrets du gouvernement nous donnent entièrement raison, comme nous l'avons montré au ministre de l'intérieur, nous les Páez nous n'allons pas abandonner le combat. Mais comme nous voulons qu'il n'y ait ni mort de leur côté ni plus de morts du nôtre, nous donnons au gouvernement un délai de deux mois pour les faire sortir d'ici, comme c'est dans ses obligations.

Dans l'espoir que vous répondrez favorablement, Monsieur le Procureur, à notre désir de faire respecter nos droits et la justesse de notre combat, nous vous saluons respectueusement.

Communauté indienne de Jambaló
Luciano Quiguanas
gouverneur

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 170 F - Etranger 200 F (voie normale - par avion, tarif sur demande selon pays)
Directeur de publication: Charles ANTOINE
Imprimerie CCFD
Commission paritaire de presse: 56249
ISSN: 0399-6441